

REÇU LE 1999
SOUS-PRÉFECTURE SAINT-NAZAIRE

ARRONDISSEMENT ST-NAZAIRE
TRÉSORERIE
MONTOR DE BRETAGNE

TAUX FDL 1999

REÇU LE 05 JUIN 1999

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTS

Produit fiscal à taux constants 36 601 441 F + Total des allocations compensatrices 2 339 904 F - Prélèvement pour le fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France 88 941 345 F = Ressources à taux constants 38 050 000 F

Table with 4 main columns: Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti/non bâti), Taxe professionnelle, and Total des allocations. It details the calculation of resources at constant rates for 1999.

Table with 4 main columns: Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti/non bâti), Taxe professionnelle, and Total des allocations. It details the calculation of bases for non-taxed taxes and the application of various surcharges and reductions.

II. DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Table with 4 main columns: Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti/non bâti), Taxe professionnelle, and Total des allocations. It details the calculation of the expected fiscal product for 1999 and the resulting voted rates.

MAIRIE DE DONGES
29 mars 1999
Signature: RIVALLAIN

TAXE PRO

Simulation avec :
 1) taxe professionnelle bases de 99 et population 2000

bases nettes avant écart au profit FDPTP :	565 558.427	1999 440 461 331
bases excédées au profit FDPTP :	289.602.217	
bases nettes communales après écart :	280.560.000	
- moyenne des bases TP/habr national :	10.784.	
- nombre habitants dorces :	6.152 = pop municipale + pop totale.	
- seuil théorique du prélèvement au profit du fonds :	$10.784 \times 2 \times 6.152 = 132.686.336$ (1)	
k- seuil effectif apte - tenu des contributions budgétaires versées par la com ^m à un gr ^g ou à d'autres communes :	$23.158 \times 6.152 \text{ hab.} = 142.468.016$	
	134.523 720	

- produit de la TP :
- pour la commune : $280 560 000 \times 9,48\% = 26.597.088 \text{ F}$
- p^r le Départ^t : $565 558 427 \times ?$
- p^r la Région : $565 558 427 \times ?$
- p^r le fonds de péréquation : $289 602 217 \times 9,48\% = 27.454.290 \text{ F}$
- part de la St^r ELF France dans le produit de la TP :
- pour la commune : $134.523 720 \times 9,48\% = 12.752.849 \text{ F}$
- pour le FDPTP : $289 602 217 \times 9,48\% = 27.454.290 \text{ F}$

TAXE PRO

* St^r ELF France Raffinage :

1) - bases nettes de TP communales de l'évt 98 (anciennes) :	440 461 331
2) - seuil effectif de péréquation :	134.523 720
(1) Seuil théorique :	$10 874 \times 2 \times 6.152 = 132.686.336$ $23.158 \times 6.152 = 142.468.016$
Contributions budgétaires versées à 1 gr ^g :	174.184
(DADE préfédine confirmé 6/6/4)	
Bases de TP correspondantes :	$174 184 \times 9,48\% = 1.837.384$
Seuil effectif de péréquation :	$132.686.336 + 1.837.384 = 134.523.720$
3) - bases excédentaires excédées au profit du FDPTP :	$142.468.016 + 1.837.384 = 134.305.400$
	$19 - 2\% = 313.547.167$
	$440.461.331 - 134.305.400 = 306.155.931$